

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Date de convocation : 05 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

ABSENTE :

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-086 Désignation d'un représentant de la Ville de Louviers au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale Louviers / Val-de-Reuil / Andelle

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :

Par affichage, le

20 MAI 2026

20 MAI 2026

Fait à Louviers, le 15 mai 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260511-26-086-DE
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N° 26-086

DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE LOUVIERS / VAL-DE-REUIL / ANDELLE

RAPPORT

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les missions locales sont des structures de service public qui accompagnent les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale. Créées en 1982, elles interviennent au plus près des territoires pour proposer un accompagnement global.

La Mission Locale de Louviers / Val-de-Reuil/ Andelle offre une gamme complète de services pour aborder des questions essentielles liées à l'emploi, la formation, le logement, et la santé. Elle est censée proposer des solutions personnalisées pour les jeunes :

- Aide à la définition et à la réalisation d'objectifs professionnels.
- Accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de formation qualifiante.
- Assistance pour l'accès à l'emploi et le maintien dans le monde du travail.

La Ville de Louviers est appelée à désigner parmi les membres du conseil municipal un représentant au conseil d'administration de la Mission local de Louviers / Val-de-Reuil / Andelle.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

Vu le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 ;

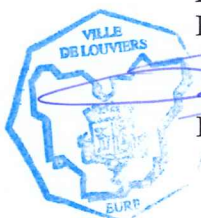
Vu le procès-verbal portant élections du Maire et des adjoints en date du 28 mars 2026 ;

Considérant que ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue, à moins que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la candidature proposée de Madame Hafidha OUADAH comme titulaire, Madame Marina MALANDAIN comme suppléante.

DÉSIGNE Madame Hafidha OUADAH comme titulaire, **Madame Marina MALANDAIN** comme suppléante pour représenter le collège des élus au conseil d'administration de la Mission locale de Louviers / Val-de-Reuil / Andelle.

Adoptée à l'unanimité



**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD